

République Française	<b>DEL-010221-01</b>
Date de convocation : <i>Le mardi 26 janvier 2021</i>	<b>SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b> =====
Délégués en exercice :	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2021</b> =====
Titulaires : <i>Luc STREHAIANO Claudine BITTERLI Franck ZAKARIA Hervé WHISTON Cecilia DOS SANTOS Mathieu SZUBINSKI Dominique REVEILLÈRE David DUMEUNIER Mohammed NIFA</i>	<i>Le premier février deux mille vingt et un à 19 heures, le comité syndical s'est réuni au Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS</i>
Suppléants : <i>François ABOUT Anne Marie BRASSET Franck ZONTONE Cécile JUDE Alexandre LEGAL Yves HAMIAFO-NTEMFACK Muriel DANQUAH Bernard GLENAT Thierry ROUSSELET</i>	<b>Etaient présents :</b> <i>M. Luc STREHAIANO M. François ABOUT M. Franck ZAKARIA M. Hervé WHISTON M. Dominique REVEILLÈRE M. David DUMEUNIER M. Mohammed NIFA</i>
Absents non remplacés : 2	<b>Etaient absents représentés :</b> <i>Mme Claudine BITTERLI représentée par M. François ABOUT</i>
Quorum : 5	Secrétaire de séance : <i>M. David DUMEUNIER</i>
Votants : 7	

**Objet : Attribution d'une subvention pour l'année 2021 au profit du collège Schweitzer**

**Rapporteur : Monsieur Luc STREHAIANO**

L'an deux mille vingt un, le premier février à 19h00, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : mardi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : mardi 26 février 2021

Présents : 7

Représentés : 1

Absents : 2

Secrétaire de séance : M. David DUMEUNIER

**LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts du syndicat,

**VU** la demande de subvention présentée par le collège Schweitzer,

**SUR** le rapport de M. Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS,

**CONSIDÉRANT** que par une demande en date du 15 janvier 2021, le collège Schweitzer a sollicité du SCERGIS une participation financière à hauteur de 3 500€ relative aux frais engagés pour les voyages, les différentes sorties scolaires, la remise des prix aux élèves méritants ainsi que les frais de fonctionnement de leur foyer socio-éducatif et de leur association sportive au titre de l'année 2020, tels que définis en annexe de la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** qu'il est demandé au Comité syndical d'approuver par délibération le versement d'une subvention au profit du collège Schweitzer et d'en définir le montant pour l'exercice 2021,

**APRES** en avoir délibéré, **à l'unanimité sur 7 votants.**

**DECIDE** d'accorder, au titre de l'année 2021, une subvention de 3 500€ au profit du collège Schweitzer relative aux frais engagés pour les voyages, les différentes sorties organisées au profit du foyer socio-éducatif et de l'association sportive, le coût de la remise des prix aux élèves méritants et les frais de fonctionnement pour leur foyer socio-éducatif et pour leur association sportive tels que définis en annexe du présent projet de délibération, étant entendu que la somme de 2 000€ relative aux frais engagés pour les voyages et les différentes sorties organisées au profit du foyer socio-éducatif et de l'association sportive ne sera versée que si et seulement si les voyages, et les différentes sorties prévues sont bien organisées sur l'année 2021, et après communication au syndicat des pièces justificatives.

**DECIDE** de charger Monsieur le Président du syndicat de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Luc STREHAIANO

Publié par affichage le 22/02/21

Fait à Soisy-Sous-Montmorency, le 02 février 2021

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex, greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, téléphone : 01 30 17 34 00, télécopie : 01 30 17 34 59) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

## Annexe

Intitulé des projets	FINANCEMENT
Pour l'utilisation lors des voyages et sorties 2021	2 000,00 €
Pour récompenser les élèves méritants lors de la remise de prix annuelle	1 000,00 €
Fonctionnement du Foyer Socio-éducatif	200,00 €
Fonctionnement de l'Association Sportive	200,00 €
Fonctionnement de l'AIPE	100,00 €
TOTAL	3 500,00 €

